



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Février 2026**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents : Adjoints : Adrien BRAND – Ginette HELL – Gilles LITZLER - Annick FRICKER – Serge MULLER

Conseillers : Mylène GENIN – Magali SIMET - Stéphane MECKER –
Cécilia MULLER - Vincent MECKER - Sylviane HELL -
Philippe STOLZ – Sylvie SCHERMESSER - Alain SCHMITT –
Claudine BISEL - Dominique SENGELIN – Bernard MUNCK

Absents excusés : Manuel GROSGUTH procuration à Cécilia MULLER

Absente non-excusee : Néant

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2025
2. Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant
3. Décision de virement de crédits
4. Compte financier unique 2025
5. Demandes de subvention - Associations
6. Régularisation d'écriture pour le compte de tiers 4581-4582
7. Modification des grades associés à un emploi permanent
8. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose de nommer Madame Annick FRICKER au poste de secrétaire de séance et de lui adjoindre Madame Nadine SCHNECKENBURGER.

POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 18 Décembre 2025

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au procès-verbal transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Bernard MUNCK relève une erreur de formulation, celle-ci sera rectifiée par « *Il affirme qu'il s'agit d'une diffamation et je serais prêt à la traduire en justice* »

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés.

Pour	:	11 voix dont 1 procuration
Abstentions	:	4 voix
Contre	:	4 voix

Le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le procès-verbal du 18 Décembre 2025.

POINT 2 – Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant

L'archiviste du CDG 68 étant intervenu en 2025, Monsieur le Maire a souhaité procéder à une nouvelle intervention pour l'année 2026 comme cela avait été acté par le Conseil Municipal à la présentation du budget 2026

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la convention. Elle concerne la mise à disposition d'un archiviste itinérant au titre du traitement et du suivi des archives papier des trois anciennes communes.

- 1°/ Formaliser l'accompagnement d'un archiviste du CDG 68
- 2°/ Diagnostique, traitement et suivi des archives papiers
- 3°/ Durée et planification de l'intervention
- 4°/ Condition d'exercice des interventions
- 5°/ Contrôle scientifique des archives départementales
- 6°/ Facturation, résiliation et litiges.

Un devis a été établi sur une durée de 8 jours sur site et 1 journée au centre de gestion (temps administratif) pour un montant total de 2 700- € soit 300.- € par jour, charges sociales comprises

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	:	19 voix dont 1 procuration
Abstentions	:	0 voix
Contre	:	0 voix

Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents

POINT 3 – Décision de virement de crédits

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal pour information la décision de virement de crédits ci-dessous qui a été prise dans l'exercice 2025 au titre de la fongibilité :

« *Le Maire ;*

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 20 Mars 2025 de vote du budget primitif 2025, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- *section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section (y compris le 012), soit un plafond de 73 343.47 euros*
- *section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 27 627.81 euros*

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

<i>Solde avant virement de crédits Dépenses en fonctionnement</i>	<i>73 343.47 €</i>
<i>Solde avant virement de crédits Dépenses en investissement</i>	<i>27 627.81 €</i>

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants :

<i>Budget</i>	<i>Section</i>	<i>Imputation (Obligatoire si vote par article)</i>	<i>Chapitre ou Opération (Selon le niveau de vote)</i>	<i>Montant</i>
<i>2025</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>60611</i>	<i>011</i>	<i>- 560.00</i>
<i>2025</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>739221</i>	<i>014</i>	<i>+ 560.00</i>

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

<i>Solde après virement de crédits Dépenses en fonctionnement</i>	<i>72 783.47 €</i>
<i>Solde après virement de crédits Dépenses en investissement</i>	<i>27 627.81 €</i>

Article 2 : Le Maire s'engage à en informer l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal. »

POINT 4 – Compte financier unique 2025 et affectation du résultat

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CFU 2025 n'a pas pu être validé par la Trésorerie et ceux suite à un incident survenu début Février et non résolu au 19 Février sur l'application CGD-D

Le point est ajourné à une prochaine séance.

Monsieur le Maire propose de présenter à titre d'information, les résultats financier 2025 provisoires.

Section de Fonctionnement. (Dépenses)					
Compte	Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Delta	Evolution
011.	Charges à caractère général	259 927,74	279 706,33	19 778,59	107,6%
012.	Charges de personnel et frais assimilés	386 528,81	404 187,81	17 659,00	104,6%
014.	Atténuations de produits	85 882,00	87 850,00	1 968,00	102,3%
023.	Virement à la section d'investissement			0,00	
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	
65.	Autres charges de gestion courante	118 208,02	191 501,61	73 293,59	162,0%
66.	Charges financières	19 337,61	17 734,18	-1 603,43	91,7%
67.	Charges exceptionnelles	2 444,00	3 900,00	1 456,00	159,6%
Total Général		872328,18	984879,93	112 551,75	112,9%

Section de fonctionnement (Recettes)					
Compte	Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Delta	Evolution
002.	Résultat d'exploitation reporté				
013.	Atténuations de charges	1 547,72	13 483,86	11 936,14	871,2%
70.	Produits des services, du domaine et ventes di	16 912,55	54 835,23	37 922,68	324,2%
73.	Impôts et taxes	702 262,64	682 965,40	-19 297,24	97,3%
74.	Dotations, subventions et participations	271 488,36	287 793,94	16 305,58	106,0%
75.	Autres produits de gestion courante	77 776,01	66 764,15	-11 011,86	85,8%
77.	Produits exceptionnels	0,00	1 379,20	1 379,20	
Equilibre budgétaire de fonctionnement		1 069 987,28	1 107 221,78	37 234,50	103,5%

DEPENSES INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE		CFU 2024	CFU 2025
10	222	FCTVA		
16		EMPRUNTS ET DETTES	144 284,39	148 335,10
16	41	EMPRUNTS CAPITAL	144 284,39	148 335,10
20		IMMOBILISATIONS INCORP	0,00	
204		SUBVENTIONS EQUIP		
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 854,55	220 035,63
21538	50028	RESEAUX 2E TRANCHE RUE CHEMIN FER	4 277,01	70 648,20

2152	50022	TRAV DIVERS	22 572,00	31 056,39
2156	50009	RESERVE COMMUNALE	424,15	606,79
2182	50008	POMPIERS	15 680,81	5 465,65
2152	50002	PANNEAUX SIG	959,76	958,25
2131	10008	HALL STOCKAGE toiture amiante	35 749,26	2 485,20
2188	OPNI	AUTRES IMMOB	8 888,64	9 548,49
2188	10001	Aire de jeux		22 190,10
2113	20007	Piste cyclable		6 564,76
2183	40002	Matériel scolaire		2 219,20
2151	50023	Travaux voirie Jura Gaulois chemin rural		68 292,60
23		IMMOBILISATIONS EN COURS		
45		OPERATIONS POUR COMPTE TIERS		

TOTAL GENERAL

365 138,94 368 370,73

RECETTES INVESTISSEMENT

COMPTE		LIBELLE	CFU 2024	CFU 2025
41		EMPRUNTS ET DETTES		
41	2113	TRAV ENF RESEAUX SECS		
10		DOTATIONS	252 238,17	376 046,15
10222		FCTVA	20 028,44	21 679,67
10226		TA	22 320,36	11 370,90
1068			209 889,37	342 995,58
13		SUBVENTIONS EQUIP	100 942,56	74 125,08
1322	10001	Aire de jeux		6 083,79
1327	10001	Aire de jeux		6 860,43
1321	50030	Monument aux morts		5 000,00
13461	20015	AMENAG VOIRIE GRENT	64 324,96	56 180,86
16		EMPRUNTS ET DETTES	1 350,00	140 700,00
1641	20015	EMPRUNTS ET DETTES		140 700,00
45		OPERATIONS TIERS		
40		Opération d'ordre	2 444,00	
		TOTAL GENERAL	356 974,73	590 871,23

POINT 5 – Demandes de subvention - Associations

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention des associations et des organismes reçues en Mairie pour l'année 2026.

Pour les associations de personnes âgées : Il s'agit d'appliquer ce qui avait été proposé par le passé à savoir une subvention minimum de 100 € aux établissements accueillants des Illtalois. Certains établissements accueillent plus de deux personnes, il est proposé de bonifier de 50 € par personne supplémentaire les établissements concernés.

Mieux-Vivre à Saint-Morand	(ALTKIRCH)	100 €
Les Amis de l'Hôpital de	(DANNEMARIE)	100 €

Les Amis des Personnes âgées de (LUPPACH)	100 €
L'Association Partage Sep-Wal (WALDIGHOFFEN)	100 €

A titre d'information : Deux personnes résident en EHPAD à SAINT-LOUIS, a ce jour aucune demande n'a été formulée.

Des organismes institutionnels ont fait une demande de subvention :

Le Groupement d'Action Social (GAS 68)	180 €
L'Association Le Souvenir Français	300 €
Union Départementale Sapeurs-Pompiers 68 (2025)	180 €
Ligue Nationale contre le Cancer	500 €

Pour les associations locales, elles doivent déposer un dossier pour l'année 2026 et feront l'objet d'une présentation lors d'une séance du conseil municipal. Demande actuelle

Le FC Grentzingen – Oberdorf – Henflingen	800 €
---	-------

L'ensemble des demandes ci-dessus sont éligibles.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	: 19 voix dont 1 procuration
Abstentions	: 0 voix
Contre	: 0 voix

Le Conseil Municipal DECIDE

De verser les sommes convenues aux associations :

- Mieux-vivre à Saint-Morand d'ALTKIRCH, Les Amis de l'Hôpital de DANNEMARIE, Les Amis des Personnes Agées de LUPPACH, L'Association Partage Sep-Wal WALDIGHOFFEN,
- Le Groupement d'Action Social de BOLLWILLER, L'Association Le Souvenir Français, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin, La ligue Nationale contre le Cancer.
- le FC Grentzingen – Oberdorf- Henflingen

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2026.

POINT 6 – Régularisation d'écriture pour le compte de tiers 4581-4582

La Trésorerie d'ALTKIRCH informe Monsieur le Maire que le compte 4582 relatif aux recettes des travaux sous mandats, n'est pas équilibré par son pendant en dépense au 4581.

En 2023, le SGC avait accepté de régulariser cette situation sur la base d'une délibération du 16 Février 2023 et de la passation par Mme VANACKER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques non budgétaires.

Entre temps la CEA a estimé que 1 022.33 € revenaient à la Commune au titre de ces opérations, somme titrée justement au 4582.

Les travaux d'aménagement de voirie rue Principale, rue du Verger et place de la Mairie sont achevés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de procéder à la régularisation de cette discordance.

Bien que sans incidence sur les résultats du budget de la commune, cette régularisation comptable doit être autorisée par le conseil municipal afin de permettre au Service de Gestion Comptable d'ALTKRICH de comptabiliser les opérations suivantes :

- Débit au C/458101 pour 1 022.33 €
- Crédit au C/1068 pour 1 022.33 €

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour	:	19 voix dont 1 procuration
Abstentions	:	0 voix
Contre	:	0 voix

- Vote les décisions modificatives budgétaires tel que détaillées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à faire procéder aux écritures comptables

POINT 7 – Modification des grades associés à des emplois permanent

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification des grades associés à des emplois permanents

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants ;

Vu la délibération du 10 Juillet 2020 portant la création du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe- C3 à temps complet ;

Vu la délibération du 10 Février 2020 portant la création du poste permanent d'ATSEM relevant du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Vu l'arrêté du CDG68 établissant une liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial – ancienneté établie au titre de la promotion interne – session 2026

Vu la délibération du 06 décembre 2015 portant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Vu l'organigramme de la collectivité territoriale et la fiche de poste associée à l'emploi permanent ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification des grades associés aux emplois permanents d'administratif, d'ATSEM et de Technique, afin d'assurer

l'adéquation entre les fonctions exercées et les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 19 voix dont 1 procuration
 Abstentions : 0 voix
 Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la modification des grades associés à l'emploi permanent d'Administratif, à effet du 1^{er} Janvier 2026 ;

Emploi permanent	Grades	Durée hebdomadaire de service (DHS)	Nombres d'emplois
Administratif	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	35/35 ^{èmes}	1

- d'adopter à effet du 1^{er} Janvier 2026 la modification pour Madame Monique BLIND.
- de procéder à la modification des grades associés à l'emploi permanent d'ATSEM, à effet du 1^{er} Mars 2026 ;

Emploi permanent	Grades	Durée hebdomadaire de service (DHS)	Nombres d'emplois
ATSEM	Agent de Maîtrise territorial	35/35 ^{èmes}	1

- d'adopter, à effet du 1^{er} Mars 2026 la modification pour Madame Sandra BAUR.
- de procéder à la modification des grades associés à l'emploi permanent Technique, à effet du 1^{er} Avril 2026 ;

Emploi permanent	Grades	Durée hebdomadaire de service (DHS)	Nombres d'emplois
TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	35/35 ^{èmes}	1

- d'adopter, à effet du 1^{er} Avril 2026 la modification pour Monsieur Mathieu CHIANDET.

- D'informer le Centre de Gestion du Haut-Rhin

POINT 8 – Divers**Recensement population 2026**

La période de recensement de la population 2026 vient de s'achever, Monsieur le Maire communique les résultats, à savoir :

663 logements recensés et 1261 bulletins individuels complétés.

Les chiffres définitifs parviendront au courant du mois de Juin 2026 avec éventuellement de légères modifications.

On peut déjà en conclure que le nombre d'habitants recensés est identique à celui de 2020 ; cette stabilité est une bonne nouvelle.

Monsieur le Maire évoque le bon travail fait par les agents recenseurs puisque le nombre de personnes en refus de compléter les documents passent de 6% en 2020 à 1.8% en 2026.

Il évoque également que 80 % des formulaires ont été complétés informatiquement alors qu'en 2020 le pourcentage était de 52%. Certains sont venu en mairie pour les faire saisir.

Monsieur le Maire remercie tout particulièrement Mme Julie BRIANT, Coordinatrice et Agent Recenseur, Mme Sandra BAUR et Mme Susanne DISLER, Agents Recenseurs ainsi que Mme Annick FRICKER et M. Gilles LITZLER, Coordonnateurs Suppléants

Coupe de bois

Monsieur Adrien BRAND, 1^{er} Adjoint au Maire informe qu'un chêne champêtre ainsi que des chênes rouges ont été vendus. Les bois industries longs devront être vendus prochainement.

La vente devrait rapporter la somme d'environ 2600.- €

Travaux divers

Madame Claudine BISEL informe que des trous très conséquents se forment sur la route départementale. Une demande devra être faite auprès de la CEA

Elle demande également si la réfection du trottoir qui a brûlée sera faite. Le dossier est en cours auprès de la Compagnie d'Assurance.

Courriel FOOTBALL CLUB

Madame Mylène GENIN expose un fait de médisance à son égard à la suite de la lecture d'un courriel concernant le Football Club faite en séance du Conseil Municipal. Il impliquerait un membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a fait part d'une réponse écrite au FCGOH et qu'il n'a rien à voir la dedans. Aucun autre membre du Conseil Municipal ne s'est exprimée.

Remerciements

Madame Hell Ginette remercie le Conseil Municipal et souhaite bonne chance a chacun.

Monsieur le Maire conclu la séance

C'est mon dernier conseil municipal !

Alors que nous achevons cette séance, je tenais à exprimer toute ma gratitude envers chacun d'entre vous.

Merci aux élus pour votre engagement qui a permis de faire avancer notre belle commune d'Illtal.

Un merci tout particulier aux services municipaux :

Mesdames Nathalie Manné, Nathalie Briswalder, Sylviane Hell et à nos équipes techniques, messieurs Mathieu Chiandet et Jacky Froech et dont le travail rigoureux et la réactivité au quotidien sont essentiels pour concrétiser nos projets.

Merci a madame Sandra Baur toujours disponible et efficace comme ATSEM à l'école.

Merci au secrétariat Mesdames Monique Blind, Julie Briant et Nadine Schneckeburger.

Vous êtes notre colonne vertébrale pour la gestion du village !

C'est grâce à cette mobilisation collective que nous pouvons répondre aux attentes de nos concitoyens et faire vivre notre territoire. Mais nous savons bien aussi que nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde !

Pour ma part, vous dire que j'ai toujours eu plaisir à venir en mairie serai mentir et faux. Mais j'ai aimer travailler pour ce village

Durant ces 27 ans j'ai donné de ma personne et réussit les missions. Je suis fier du chemin parcouru.

Je vous souhaite à tous un bel avenir à la commune d'ILLTAL

L'ensemble des conseiller sont conviées au verre de l'amitié.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20 heures 30.